Image not found or type unknown

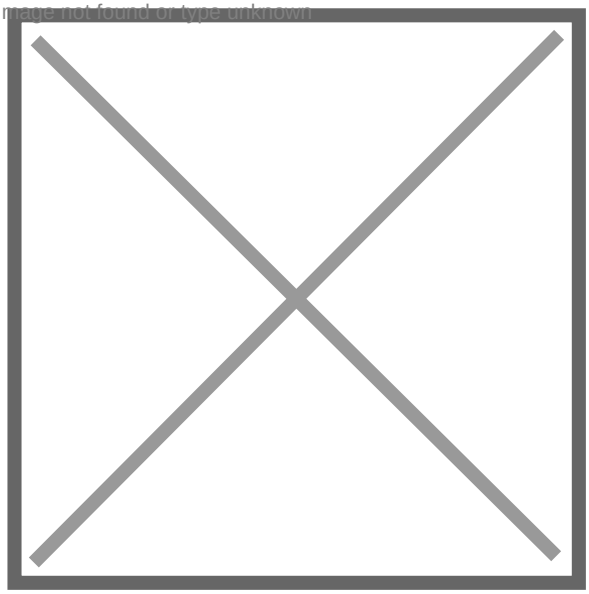

Perception d'allocations chomage de 2002-2003

Par **ChrisBorfer_old**, le **08/11/2007** à **09:17**

Bonjour,

Je travaillais depuis 1999 dans un service jeunesse en Mairie, et fut remercié du jour au lendemain en août 2002. Le problème de fond se posait sur une reconduction de contrat et du préavis qui s'imposait pour me prévenir. Je viens de gagner en appel contre cette mairie. Le problème est que en juin 2003, j'avais accompli suffisament d'heure comme intermittent du spectacle, mais les assedics ont rejeté mon dossier, car pour eux, j'étais toujours sous contrat avec cette mairie. J'ai eux droit à l'allocation spécifique de solidarité. La période 2001-2002 fut un amoncellement de perte d'un premier, puis second emploi et la séparation avec mon amie après avoir acheté une maison. Je me suis retrouvé en surendettement, et je le suis toujours actuellement. Ma question est : puis je, en amenant comme preuve le jugement en appel qui définit la date de fin de contrat avec cette mairie (août 2002), prétendre au versement des allocations auxquelles j'avais droit en tant qu'intermittent à l'époque ? Quelle serait la démarche à faire auprès des assedics ?
Aujourd'hui, la somme que représente au moins une année de droits comme inttermittent me permettrait de rembourser la moitié de ma dette si elle m'était versée comme elle aurait dû être en 2003. Je vous remercie de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés